

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 16 décembre 2008

Convocation du : 9 décembre 2008

Objet : Collecte et traitement des déchets, Gîte des Sauvas - Montmaur - Tarif 2009.

L'an deux mille huit, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Pelloux.

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthélémy, R. Uzes, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mézière, Joëlle Bernard, Fabrice Roux
Martine Barbet remplacée par Fabien Gascard

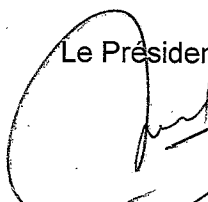
Le Président, Michel Mescle, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes des Deux Buëch qu'une collecte de déchets pour le gîte des Sauvas, situé sur la commune de Montmaur et géré par l'ONF, est organisée depuis 1997.

Le Président propose de fixer le tarif à 155 € pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Président des formalités correspondantes.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président


Michel Mescle

